

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°004/2019

Nomenclature ACTE :

N°: 7.10

Divers

L'an deux mil dix-neuf, le **lundi 28 janvier** à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard FAUREAU, maire.

Etaient présents : Bernard FAUREAU, Charles GRAVIER, Gilbert CAMPO, Emilie BERGONHE-POIROT, Jean-Marc BERNARD, Yves PERRIER, Nicole BUVIN, Rudolf HOLIERHOEK, Yolande PASQUET, Catherine ROGNON et Christophe SAUVETTE.

Absent : Jacques BASTARD

Pouvoir : Robert COLLINET à Bernard FAUREAU

Secrétaire de séance : Christophe SAUVETTE

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
13	11	12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de la convocation :

18 janvier 2019

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture le :

MODIFICATION DES TARIFS DE LA REGIE DE TOURISME

Monsieur le Maire rappelle que le Point Infos Tourisme de Hérisson vend actuellement les produits cités ci-dessous au profit de la commune :

PRODUITS	TARIFS
Ecussons Hérisson	0,75 €
Livres Hérisson/Châtelo	3,00 €
Posters château	7,60 €
Livres colloque « Jardins d'hier à aujourd'hui »	29,00 €
Livres colloque « L'Oiseau »	30,00 €
Livres Hérisson en Bourbonnais	27,00 €
Enveloppes pré-timbrees Hérisson	1,00 €

Suite à des remarques de Mme Chrystelle Blanchard, responsable de la régie de tourisme, Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de deux articles de cette régie :

- Posters château : le prix fixé étant un peu élevé, il est proposé de baisser celui-ci à **5,00 €** au lieu de 7,60 € actuellement,
- Enveloppes pré-timbrées touristiques : conformément aux tarifs postaux en vigueur, il est proposé d'augmenter le tarif de ce produit à **1,50 €** au lieu de 1,00 €.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'accepter la modification des tarifs des enveloppes pré-timbrées ainsi que du poster du château à compter de ce jour.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Hérisson, le 29 janvier 2019

Le Maire,

B. FAUREAU

